

Le Port, le 17/12/2024

Conseil Communautaire du 16 décembre 2024

Territoire de l'Ouest : les élus engagent plus de 83 M€ en investissement pour 2025, votent une enveloppe de 50 000 € en solidarité à Mayotte et se prononcent contre l'augmentation des redevances Eau et Assainissement imposée par la réforme nationale



Le dernier Conseil Communautaire de l'année 2024, présidé par Emmanuel Séraphin, a marqué une étape importante pour le Territoire de l'Ouest. Malgré un contexte budgétaire national incertain, des décisions structurantes ont été adoptées, posant les bases d'une année 2025 ambitieuse.

Une minute de silence a tout d'abord été observée, en début de séance, en hommage à Pascal Hoarau, Directeur de la Réserve Naturelle de l'Etang, décédé hier et en soutien aux habitants de Mayotte touchés ce weekend par le cyclone Chido. Les élus ont décidé d'octroyer à Mayotte, par le biais de la PIROI, une aide d'urgence exceptionnelle de 50 000 €.

Les élus ont eu à se prononcer notamment sur les budgets 2025 de l'intercommunalité, la création du groupement d'intérêt public de l'organisme foncier solidaire, la création d'un bâtiment d'hébergement d'urgence dans l'Ouest, l'ouverture de nouvelles salles de répétition et d'enregistrement à l'Espace Numérique Artistique à Trois-Bassins ou encore la tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2025...



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

1, rue Eliard Laude - BP 50049
97822 Le Port cedex

Tél : 02 62 32 12 12

courrier@tco.re

www.tco.re

LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU



FINANCES

Adoption du Budget Primitif 2025

Les élus ont validé le Budget Primitif 2025, comprenant le budget principal de l'intercommunalité et les quatre budgets annexes, pour un total consolidé de **271,1 M€**, en hausse de 4 % par rapport à 2024.

- Budget principal : 238,8 M€
- Budget annexe Ports de Plaisance Ouest : 4,4 M€
- Budget annexe GEMAPI : 8,1 M€
- Budget annexe Eau Potable : 13,5 M€
- Budget annexe Assainissement des Eaux Usées : 6,4 M€

Une enveloppe de **83,2 M€** est consacrée à l'investissement (+7,1 % par rapport à 2024), dont :

- 3,1 M€ pour la réhabilitation de l'Unité de Traitement de l'Eau Potable de Pichette.
- 2,6 M€ pour le Programme de Prévention des Inondations (PAPI) aval de l'Ermitage.
- 1,8 M€ pour la fin des travaux de renforcement de l'usine Maduran.
- Plus de 2 M€ cumulés pour le début de l'aménagement de la ZAC Ecocité Phaonce et le Pôle Glisse/ Village des Initiatives, marquant ainsi les premiers chantiers de l'Ecocité sur la Plaine de Cambaie.
- Le début des travaux du Centre d'Hébergement d'Urgence sera aussi lancé (1 M€)
- Plus de 5 M€ d'investissement dans les zones économiques : 3,9 M pour la rue Henri Cornu et 1,2 M pour la rénovation de la ZA de Le Port
- Concernant le Centre Animalier, le dossier a reçu l'aval de la CDPENAF, avec le soutien unanime des représentants agricoles. Le permis de construire a été signé ce lundi 16 décembre. Les premiers travaux d'aménagement seront lancés en 2025 à hauteur d'1 M€.

« Nous aurons une enveloppe conséquente de 83,2 Millions d'euros en Investissement, dont plus de 17 millions pour l'Eau-Assainissement, 7 millions pour la Gemapi et 10 millions pour les fonds de concours aux communes », a précisé le président Emmanuel Séraphin.

Ces investissements traduisent la volonté du Territoire de l'Ouest de réaffirmer son engagement pour le développement économique, l'amélioration des services publics et le soutien aux habitants.



Fiscalité locale : maintien des taux

Les élus ont également décidé de maintenir les taux des principales taxes locales pour 2025 :

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** : 25 % (inchangé depuis 2016).
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)** : 1,43 % (inchangé depuis 2012).
- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** : 16 % (inchangé depuis 2016).
- **Taxe d'habitation additionnelle (THs)** : 6,82 % (inchangé depuis 2012).
- **Produit GEMAPI** : 3,15 M€ (14,6 €/habitant, bien en dessous du plafond de 40 €/habitant).

HABITAT

L'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) pour un logement durable et abordable

Le Conseil Communautaire a validé la création d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP). Cet outil innovant vise à renforcer l'accès au logement abordable et à pérenniser les aides publiques pour répondre aux besoins des habitants de La Réunion.

Un engagement collectif pour un habitat accessible

Cette initiative fait suite à une étude lancée en 2022, cofinancée par l'État dans le cadre du Plan Logement Outre-mer, et à la mobilisation des partenaires réunionnais de l'habitat. En 2023, le Territoire de l'Ouest, la CASUD, la CINOR, la CIVIS et la Région Réunion ont confirmé leur intérêt pour cet outil par des délibérations adoptées dans leurs instances respectives.

Le nouvel OFS réunionnais sera piloté par les intercommunalités et la Région, pour faciliter la production de logements intermédiaires et accessibles en accession aidée, en lien avec le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Un levier stratégique pour la production de logements

L'objectif de l'agglomération de l'Ouest est de produire **1 430 logements en accession aidée**, soit environ **13 % de la production globale de logements** prévue. En dissociant la propriété foncière de la propriété bâtie grâce au Bail Réel Solidaire (BRS), l'OFS permettra de réduire significativement le coût d'accès à la propriété pour les ménages.

Avec cette initiative, le Territoire de l'Ouest réaffirme sa volonté de répondre à la demande croissante de logements abordables.

Ce nouvel outil positionne La Réunion à la pointe de l'innovation dans le domaine du logement social et solidaire.



Projet d'hébergement d'urgence : un bâtiment de 22 places à Cambaie

Face à une demande croissante en hébergement d'urgence, notamment pour les jeunes et les sans-abris, le Territoire de l'Ouest prévoit la construction d'un **bâtiment d'accueil collectif de 22 places** dans la ZAC Écocité Phaonce à Cambaie.

3,4 M€ d'investissement (hors charge foncière) seront consacrés à ce projet.

Un appel à projets sera lancé pour désigner un opérateur chargé de la gestion du centre, en convention avec l'État. Ce projet complète les initiatives d'hébergement d'urgence existantes et répond à l'urgence sociale dans l'Ouest.

« Nous n'avons pas cette compétence qui est portée par le Département et l'Etat, mais nous souhaitons contribuer à l'effort collectif en construisant cet équipement. Le fonctionnement sera confié à une association comme le prévoit la loi, car l'intercommunalité ne peut pas le porter. Ce projet est extrêmement important pour l'Ouest car nous aurons enfin un équipement d'hébergement d'urgence sur le territoire », a souligné Emmanuel Séraphin.

CULTURE

Ouverture de salles de répétition et d'enregistrement dans L'Espace Numérique et Artistique à Trois-Bassins

Le Territoire de l'Ouest met à disposition des groupes de musique locaux un nouvel espace dédié à la création et à l'expression artistique. Situées au sein du site de L'Espace Numérique et Artistique (LENA) à Trois-Bassins, les nouvelles salles de répétition et d'enregistrement sont le fruit de la réhabilitation d'une ancienne buanderie

Avec pour ambition de rendre la pratique artistique plus accessible dans les Hauts, ces infrastructures offrent :

- Une salle de répétition équipée de mousse acoustique pour un confort sonore optimal.
- Une salle d'enregistrement adossée à une régie son et une cabine voix, permettant aux groupes de tester et d'enregistrer leurs créations.
- Un accompagnement technique assuré par un agent formé à la production et à l'enregistrement sonore.

Cet équipement répond à une forte demande des artistes locaux, souvent éloignés de ce type d'infrastructures.

Les studios sont accessibles gratuitement aux associations musicales, selon un règlement intérieur définissant les modalités d'utilisation et garantissant un usage responsable via des états des lieux d'entrée et de sortie.



« Notre objectif est de rendre accessible la pratique artistique, de soutenir la création et valoriser les talents des Hauts », a déclaré Emmanuel Séraphin, président du Territoire de l'Ouest.

EAU & ASSAINISSEMENT

Tarification de l'eau et de l'assainissement 2025

Une position ferme a été adoptée par la majorité des élus communautaires, concernant la réforme des redevances d'usage de l'eau prévue par la Loi de Finances 2024, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

Des redevances qui impactent le pouvoir d'achat des Réunionnais

La réforme nationale introduit trois redevances pour les usagers :

- **Redevance consommation d'eau potable** : 0,20 €/m³
- **Redevance performance des réseaux d'eau potable** : 0,01 €/m³
- **Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif** : 0,01 €/m³

Ces montants, bien que uniformes sur le territoire national, auront un impact significatif sur la facture des usagers réunionnais, en particulier les ménages les plus modestes. À titre d'exemple, pour une consommation annuelle de 120 m³, cette réforme entraînera une augmentation de près de **7 € par an** par foyer.

Cette augmentation s'ajoute à une pression socio-économique déjà forte sur les ménages réunionnais. Le président, Emmanuel Séraphin, a proposé que le Territoire de l'Ouest :

- Vote contre la hausse imposée des redevances d'eau.
- Dénonce le caractère uniforme de cette réforme, qui pénalise disproportionnellement les petits consommateurs et les foyers les plus fragiles.
- Exige que les revenus issus de cette hausse soient pleinement réinvestis dans les opérations locales d'amélioration des services publics d'eau potable et d'assainissement.

De plus, en réponse à la réforme qui transfère la gestion de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités depuis 2020 (Loi NOTRe), les élus du Territoire de l'Ouest demandent une représentation automatique et renforcée des intercommunalités au sein de l'Office de l'Eau. Ils appellent à une gouvernance plus ouverte et adaptée aux spécificités locales pour une gestion plus juste et efficace des ressources.

